Considérant la conclusion favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en sa formation « grands rassemblements » ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour garantir la sécurité publique ;

Considérant que dans ces circonstances, il convient d'autoriser la manifestation susvisée ;

Sur proposition de monsieur le directeur général des services de la ville de Villeurbanne,

Arrête

Article 1

M. Arthur Saunier, responsable de la manifestation est autorisé à organiser les « 24 heures INSA Lyon – édition 2018 », se déroulant du 18 mai au 20 mai 2018, sis 20 avenue Albert Einstein.

Article 2

L'organisateur est tenu de respecter les dispositions du dossier de sécurité déposé et d'appliquer les remarques formulées dans le compte rendu du 27 avril 2018 (annexé au présent acte), par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en sa formation « grands rassemblements », notamment :

- Faire contrôler par un bureau de vérification la « scène 3 » ainsi que des poteaux de la zone accessible au public ;
- Dissocier les accès aux PCO/PMA du bâtiment « Bibliothèque BMC » ;
- Informer le poste de commandement et de sécurité de Kéolis des éventuels troubles ou incidents pouvant perturber les conditions habituelles de circulation des tramways ou des autobus ;
- Signaler précocement aux forces de sécurité intérieure (appeler le 17) et/ou au SDMIS (appeler le 18), tout comportements suspects ou évènements afin d'anticiper d'éventuelles actions ou moyens à mettre en place.

Article 3

Cet arrêté sera publié au bulletin municipal officiel de la ville et sera notifié par la voie administrative ou par lettre recommandée avec accusé de réception à :

M. Arthur Saunier, président "l'association des 24 heures de l'Insa de Lyon" sis 20 avenue Albert Einstein - 69621 Villeurbanne Cedex;

SM. Éric Maurincomme, directeur de l'Insa de Lyon, sis 20 avenue Albert Einstein 69621 Villeurbanne cedex;